

**Déclaration liminaire des élus CFDT
au CSASCR
du 12 octobre 2023**

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres de la Formation Spécialisée du CSASCR,

Les élus du Comité social d'administration de la DG et du Cefil se réunissent à nouveau pour valider le règlement intérieur de nos instances de dialogue social local.

Les dispositions générales prévues dans le cadre de la loi de la Transformation de la Fonction publique modifient notre fonctionnement. Celles-ci ne doivent cependant pas nous empêcher collectivement de mettre à plat les différentes problématiques et d'y trouver des solutions pour assurer les missions de l'institut, en particulier à la DG et au Cefil.

La fonction de représentant du personnel est un engagement et un investissement pour les agents qui participent au dialogue social. La charge de travail de ces agents est non négligeable et peut impacter fortement leur service. Elle doit cependant être reconnue et valorisée. La question de la décharge d'activité et du renfort dans les équipes est une question redondante et pose de plus en plus de problème avec la réduction de nos marges en terme de ressources.

La visibilité de l'investissement des agents dans le dialogue social, aussi bien côté direction que syndicats, sera plus perceptible avec la mise en place d'une communication sur Symphonie des documents de travail et des relevés de décision du CSASCR, comme cela se fait pour le CSA de Réseau.

Nous espérons que cela se concrétisera d'ici la fin de l'année. Il sera cependant nécessaire de renforcer l'équipe dialogue social pour que cette charge administrative et rédactionnelle ne repose pas que sur une seule personne.

La CFDT souhaite que la question de la charge de travail et de la reconnaissance de l'investissement des représentants du personnel soit plus largement discutée. Elle rappelle sa demande de formation des encadrants sur le fonctionnement des instances de dialogue social et l'exercice des droits syndicaux, trop méconnus.

Le règlement intérieur du Cefil va également enfin être finalisé. Le Cefil sera donc enfin au même niveau que les autres établissements de l'Insee.

Enfin presque !

Tous les établissements de l'Insee disposent d'une page dédiée dans Symphonie / espaces des directions pour leur communication, leur organisation, leurs comptes rendus.

Ce n'est pas le cas du Cefil.

Le Cefil utilise une page dans le sous menu dédié à la Formation du menu général Informations pratiques.

Les agents du Cefil doivent disposer d'un espace dans la page dédiée aux directions en tant qu'établissement spécifique.

La CFDT demande d'améliorer la communication vis à vis des personnels du Cefil avec la refonte de leur intranet.

La CFDT souhaite plus largement que les projets impactant la vie des agents du cefil soit le plus en amont possible discuté avec les agents avec diffusion d'un compte rendu. Elle demande également la présentation et la discussion de tout projet le plus en amont possible aux élus du personnel dans les instances de dialogue social dédié.

Concernant le contenu du règlement intérieur, la question du périmètre et des implications du télétravail, mais également du forfait versus le badgeage y est insuffisamment précisée.

La CFDT remercie les équipes du DCVCT et sesam pour les documents et les CR réalisés.

Montrouge, le 12 octobre 2023